

## REUNION DU 6 JUILLET 2009

Convocation : 30 Juin 2009

Affichage : 9 Juillet 2009

L'an deux mille neuf, le six juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le trente juin, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

**Etaient présents** : HAIRON Yves, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBE Stéphane, COLARD Antoinette, FEUILLIE Claude, GALBADON Thérèse, LEPORTIER Patrick, NEE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINE Philippe, TRAVERS Régine.

**Absents excusés** : GONZATO Elisabeth (pouvoir donné à Yves HAIRON), DUPONT Olivier (pouvoir donné à Stéphane BARBE).

**Secrétaire de séance** : TRAVERS Régine

**Début de la séance** : 20H30

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire aimerait ajouter un point à l'ordre du jour :

- Convention avec l'association « Présence Verte »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 8 juin 2009, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **URBANISME**

**Déclaration Préalable** :

- M. MESLIN Christian – 23, La Marette : création de fenêtres de toit et modification d'ouverture sans création de plancher.

### **VOIRIE : PROGRAMME 2009**

La commune a rencontré l'entreprise Meslin et le Cabinet Drouet le mardi 30 juin. Les travaux seront effectués du 7 septembre au 9 octobre 2009. La route sera barrée sauf pour les riverains, et le transport scolaire sera dévié le temps des travaux.

- **Lavoir aux « Landes »** : Monsieur Fleury s'est rendu sur place avec Michel Hervieu, Adjoint au Maire de Brix afin de réfléchir aux problèmes d'inondation chez M. EUSTACE. Le « Gallot » faisant partie des affluents de la Douve, le syndicat d'aménagement de la Douve auquel la commune adhère s'est déjà déplacé et fera une étude sur le sujet.
- **Virage des Chèvres** : Toujours aucune réception de travaux, quelques finitions sont encore à effectuer, et quelques panneaux de villages sont encore manquants. La rétrocession des terrains de l'Etat à la commune n'a toujours pas eu lieu, mais la procédure est en cours.
- **Arrêt de Bus Maneo** : Celui-ci se situe sur la Nouvelle Route et il est très dangereux. Aucune signalisation ni aucune matérialisation n'a été prévue par le Département. Un courrier leur sera adressé afin d'améliorer la situation.

### **TRAVAUX BATIMENTS, ENDUIT DU PRESBYTERE : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Afin de tenter d'enrayer les problèmes d'étanchéité au niveau de la façade Nord et du pignon Est du presbytère, le conseil avait décidé de demander des devis pour un enduit à diverses entreprises de bâtiment.

Après réception de ceux-ci, le Conseil Municipal décide de reporter les travaux à l'année prochaine, dans la mesure où les devis sont trop élevés par rapport aux prévisions budgétaires. Un appel d'offres sera lancé en début d'année 2010.

### **TRANSFERT DE COMPETENCE A LA CCDD : TRANSPORT DE PROXIMITE**

Le Conseil Municipal donne compétence à la Communauté de Communes de Douve et Divette pour le transport de proximité. Ce service devrait prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Ce service est rendu de la façon suivante :

- Un véhicule Manéo va chercher à son domicile les personnes qui le souhaitent et les dépose aux arrêts déterminés
- Le retour se fait de ces mêmes arrêts au domicile
- Les jours et les horaires des services proposés sont fixes.

En concertation avec le Département il est proposé de mettre en place 3 services :

- Service 1 : le mardi après-midi avec une desserte vers la polyclinique, Cherbourg Centre Ville et l'hôpital Pasteur
- Service 2 : le jeudi matin (marché de Cherbourg) avec les mêmes dessertes que le service 1
- Service 3 : le samedi matin Martinvast (bibliothèque, marché, maison de retraite, médecins...).

### **TARIFS CANTINE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 11 voix contre 4, fixe le prix unitaire des repas comme suit, à compter de la rentrée scolaire 2009-2010 :

- repas quotidiens (prix à la semaine) :	11,20 €uros
- repas enfant pris à titre occasionnel :	3,20 €uros
- repas adulte :	4,30 €uros

### **TARIFS POUR ENCARTS PUBLICITAIRE**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les nouveaux tarifs pour les encarts publicitaires sont fixés comme suit :

- Encart publicitaire sur la couverture du Tollevast Infos : 60 €uros
- Encart publicitaire sur le site sans lien vers un autre site : 80 €uros
- Encart publicitaire sur le site avec lien vers un autre site : 150 €uros

### **REGLEMENT DU CITY PARK**

Lors du passage régulier des membres du Conseil Municipal, il a été remarqué que des feux de camp se tenaient fréquemment sur l'Espace Jeunes. Monsieur Barbé propose à l'assemblée d'ajouter une ligne au règlement intérieur du City Park, y interdisant de faire du feu. Le Conseil Municipal donne son accord. Cette précision sera également apportée dans le Tollevast Infos.

### **DEMANDE DE MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE**

Une demande de pose de plaque au Jardin du Souvenir est parvenue en mairie.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande, dans la mesure où la dispersion des cendres au Jardin du Souvenir doit se faire de façon anonyme, et qu'il existe un columbarium dans le cimetière, sur lequel la pose d'une plaque est autorisée.

### **TRANSPORT PISCINE**

Le Conseil Municipal décide de retenir NORMANDIE VOYAGES pour emmener les enfants à la piscine, pour un montant de 69 €uros par rotation.

## **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PRESENCE VERTE »**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'existence d'un service de Télésécurité dont peuvent bénéficier les personnes âgées ou handicapées.

Ce service, dénommé « Présence Verte » est proposé par la Mutualité Sociale Agricole.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

## **INFOS et QUESTIONS DIVERSES**

- CLIC : le lundi 28 septembre 2009 se tiendra à Tollevast une réunion intitulée « En route seniors », ayant pour but une information aux seniors quant aux évolutions du code de la route.
- La Fête de la Musique a été un succès. Elle a généré un bénéfice d'environ 1500 €, répartis entre les différentes associations qui ont participé à l'organisation, soit 260 € chacune.
- La commémoration de la libération de Tollevast s'est également très bien passée. La commune remercie les enseignants pour la participation des enfants.

*Fin de la séance : 22h45*